

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE636

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel et M. Bruneel

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Compléter le 7° par les mots : « à un rythme annuel de rénovation des logements de 500 000 par an ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rénovation énergétique des bâtiments, présentée comme une priorité dans le cadre du Plan Climat 2017, n'est aujourd'hui pas poursuivie à la hauteur des enjeux. Un écart immense demeure entre les objectifs fixés et les avancées constatées sur le terrain. Ainsi seuls 40 000 logements ont été rénovés aux normes de rénovation BBC en 2018 et 250 000 ont fait l'objet de rénovations partielles.

Pour massifier la rénovation des logements, il importe de définir plus rigoureusement les normes de rénovation et favoriser les rénovations performantes complètes à un rythme soutenu. C'est le sens du présent amendement.